

la neutralité, quelque issuë que les choses puissent avoir en *Italie*. On ne laisse pas de remarquer que la Cour est dans l'attente de quelque nouvel arrangement à prendre par rapport aux Etats de l'Infant Duc de Parme : Car on sçait qu'il y a un projet prêt à recevoir l'approbation des Puissances de la Maison de Bourbon, pour faire passer l'Isle de *Corse* sous la domination de ce Prince, & que le dédommagement que donneroit le Roi d'Espagne à la République de *Genes* pour cette Isle, seroit fixé à sept ou huit millions de piastres.

M I L A N.

Quoiqu'il en soit de ce qu'on publie à l'égard de l'agrandissement des Etats de l'Infant Duc de Parme, par la cession à lui faire de l'Isle de *Corse*; quoiqu'on debite aussi qu'à l'occasion du mariage conclu entre l'Infante Dona Marie-Antoinette-Ferdinande & le Duc de Savoye, les Cours de *Madrid* & de *Turin* aient arrêté une Convention par laquelle le Roi d'Espagne renonce en faveur de cette Princesse, à tous les droits & prétentions qu'il a pû conserver jusqu' alors sur quelques Etats ou Fiefs en *Italie*; quoiqu'on répande d'ailleurs toutes sortes de bruits sur ces deux objets, la Cour Impériale n'en est toujours pas moins attentive à recruter ses troupes dans la *Lombardie*, & à prendre les mesures nécessaires pour n'y être surprise par aucun événement imprévû. Il est vrai qu'on ne parle absolument plus de l'assemblée d'un Congrès qu'on avoit fixé à *Crema*; mais peut être y a-t-il quelque autre arrangement sur le tapis pour la décision des points qui restent à regler par rapport aux limites des Etats cédés à l'Infant Duc de Parme.

Le Comte Ferdinand de Harrach ayant été nommé